

les chemins de fer, répondant aux dispositions de sécurité établies par des organismes internationaux dont les États membres font partie.

La directive relative à la basse tension a pour but de faciliter la libre circulation du matériel électrique dans l'ensemble de la Communauté, tout en assurant le respect des exigences de sécurité reconnues dans tous les États membres. Ces derniers doivent prendre toutes mesures utiles pour que le matériel électrique soit construit conformément aux règles de l'art et qu'il ne compromette pas la sécurité des personnes.

Les fabricants peuvent démontrer leur conformité en se procurant un certificat de conformité auprès d'un organisme reconnu ou en produisant une déclaration de conformité du fabricant aux normes européennes harmonisées. En l'absence de ces dernières, ils peuvent avoir recours aux dispositions en matière de sécurité ou aux normes déjà établies par d'autres organismes internationaux tels que la Commission électrotechnique internationale (CEI) et la Commission internationale des réglementations en vue de l'approbation de l'équipement électrique (CEE-él).

Pour obtenir une copie de la directive relative à la basse tension (73/23/CEE) et du document de la Commission énumérant les normes européennes et les marques de conformité acceptables (92/C 210/01), s'adresser au Conseil canadien des normes.

Normes européennes adoptées

Les normes suivantes ont été entérinées récemment par les États membres européens en tant que normes européennes définitives. Pour s'en procurer des exemplaires, téléphoner au Centre des ventes du CCN, au 1-800-267-8220 ou au (613)238-3222.

EN 341 - Équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur - Descendeurs

EN 353-1 - Équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur - Antichutes mobiles sur support d'assurage rigide

EN 353-2 - Équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur - Antichutes mobiles sur support d'assurage flexible

EN 354 - Équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur - Longes

EN 355 - Équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur - Absorbeurs d'énergie

EN 358 - Équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur - Systèmes de maintien au travail

EN 360 - Équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur - Antichutes à rappel automatique

EN 10028-1 - Produits plats en aciers pour appareils à pression - Partie 1: Prescriptions générales

EN 10028-2 - Produits plats en aciers pour appareils à pression - Partie 2: Aciers non alliés et alliés avec caractéristiques spécifiées à température élevée

NORMES PRÉLIMINAIRES EUROPÉENNES

En collaboration avec le CEN et le CENELEC, le Conseil canadien des normes élabore actuellement des procédures qui permettront à l'industrie canadienne d'obtenir l'ébauche des normes européennes afin de les examiner, d'apporter sa contribution à ces projets de normes et d'acheter les normes européennes publiées.

MACHINES

prEN 953

Sécurité des machines - Prescriptions générales pour la conception et la construction des protecteurs (fixes, mobiles)

Date limite pour commentaires: 1993-05-25

Prix: 32,55 \$

NOTIFICATIONS GATT/TBT

Sont énumérées ci-dessous les notifications reçues dernièrement des pays signataires de l'Accord du GATT relatif aux obstacles techniques au commerce (Code de la normalisation).

MARQUAGE DE L'ORIGINE

TBT 93.34 République de Corée

Augmentation du nombre de positions tarifaires soumises à l'obligation de marquage de l'origine

Date limite pour commentaires: 1993-04-03

L'information concernant les notifications GATT TBT et les projets de normes européennes (voir exemple ci-dessus) est incluse dans les bases de données bilingues, disponible 24 heures par jour, aux utilisateurs de normes du Canada et de l'étranger.

Notre base de données sur les notifications GATT TBT et les projets de normes européennes comprend de l'information sur les règlements proposés, les normes obligatoires et les systèmes de certification des pays signataires de l'Accord du GATT relatif aux obstacles techniques au commerce (Code de la normalisation). Y figure également un résumé des projets de normes publiés par le Comité européen de normalisation (CEN) et le Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC), découlant des initiatives liées au marché européen unique. Pour accéder aux bases de données interactives du CCN, il suffit d'avoir un ordinateur personnel, un logiciel de télécommunication et un modem.

Nous offrons aussi un service par lequel nos clients peuvent recevoir par télécopieur les résumés des projets de normes européennes et les notifications GATT TBT récemment ajoutés à notre base de données.

Pour de plus amples renseignements concernant l'accès aux bases de données ainsi qu'à notre service de téléfax, veuillez contacter :



Conseil canadien des normes
Service d'information sur les normes
45, rue O'Connor, bureau 1200
Ottawa (Ontario) CANADA
K1P 6N7
Tél. : (613)238-3222
Fax : (613)995-4564